

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 28 février 2020

N° 19

**Objet : Adhésion à l'Agence
départementale Ingénierie et
Territoire 04 (IT04) dans le
cadre de la compétence eau et
assainissement**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de février 2020, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard (jusqu'au rapport n° 3), BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au rapport n°4 puis du rapport n° 12 au rapport final « motion »), BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 18), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MEZZANO Gérard, NICOLosi Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 3), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 45), REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SEVENTIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à FIAERT Claude
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLOT Michel a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
BONNET Martine a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°2)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

Etaient excusés :

| | |
|-----------------------|------------------------|
| AUBERT Serge | FLORES Sylvain |
| AUZET Éric | JULIEN Jacques |
| AUZET Guy | MUNOZ MALDONADO Julien |
| BALIQUE François | PAYAN Claude |
| BOURJAC Jean Marie | PELESTOR Michel |
| CHATARD Gilles | REBOUL Childéric |
| DE VALCKENAERE Gilles | ROCHAT Jacques |
| EYMARD Max | TONELLI Corinne |
| FERAUD Maryline | |

REÇU EN PRÉFECTURE

REÇU EN PRÉFECTURE

Application agréée E-legalite.com

le 19/02/2021

99_DE-004-200067437-20210217-13_17022021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20210217-13_17022021

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

L'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ». Le Département des Alpes de Haute-Provence a institué l'Agence départementale - Ingénierie et Territoires 04 (IT04) au service des collectivités, par délibération en date du 17 mars 2017. Les statuts de IT04 ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017, son règlement intérieur des adhérents approuvé par son Conseil d'administration du 10 janvier 2018.

IT04 apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines de l'Eau potable, assainissement et milieux aquatiques, Voirie et réseaux divers, Recherche de financements et Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale. IT04 pourra également intervenir, sur sollicitation d'un membre pour un besoin spécifique et après avis du Conseil d'administration, sur des missions relevant d'autres domaines, dans la limite des prestations décrites au règlement intérieur.

Provence Alpes Agglomération gère depuis le 1er janvier 2020 un ensemble d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement. Jusqu'en 2019, la majorité des communes de l'Agglomération avait adhéré à IT 04, et avait engagé des actions qu'il convient de poursuivre : appui à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux, et réalisation de bilans sur 24 heures des stations d'épuration (contrôle réglementaire obligatoire). Dans le cadre de la mise en place du service, et dans un souci de continuité de ces actions (ainsi que pour l'appropriation de ces ouvrages et une montée en compétence technique du service, notamment compréhension ou des pistes d'amélioration d'exploitation), il est proposé d'adhérer à IT 04 pour l'année 2020.

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés lors de sa séance du 14 février 2020.

Il vous est ainsi demandé :

- D'ADHERER à l'Agence départementale - Ingénierie et Territoires 04 (IT04) et de verser la contribution annuelle correspondante (5.000 Euros) ainsi que le montant des prestations non couvertes par la contribution annuelle (dans le cas présent, les missions d'appui techniques et les bilans de pollution des stations d'épuration) ;
- D'APPROUVER les statuts d'IT 04 adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017 et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2019 ;
- D'APPROUVER le règlement intérieur de IT 04 adopté par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018, et d'adhérer pour accéder aux services « EAU » ;

- De DIRE que les deux représentants (2 titulaires et 2 suppléants prévus au statut pour les structures de plus de 30.000 habitants) seront désignés pour représenter la Communauté d'agglomération au sein d'IT 04 lors d'un prochain conseil communautaire ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

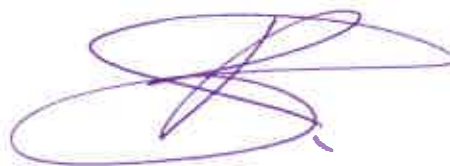
A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

le 19/02/2021

99_DE-004-200067437-20210217-13_17022021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20210217-13_17022021

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20210217-13_17022021